

PROCÈS VERBAL

des travaux de la grande commission nautique
tenue le 6 février 2019 dans les locaux de la CINOR, 3 rue de la Solidarité à Sainte-Clotilde (974)
relative au projet de réaménagement et d'extension du port de Sainte-Marie (La Réunion).

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques et suite à l'arrêté n°115/GM/2018 du 19 décembre 2018 du président de la communauté intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR) portant désignation des membres de la Grande commission nautique portant nomination des membres temporaires de la grande commission nautique, celle-ci s'est réunie dans les locaux de la CINOR, 3 rue de la Solidarité à Sainte-Clotilde (974), le mercredi 6 février 2019 pour émettre un avis sur le projet de réaménagement et d'extension du port de pêche et de plaisance de Sainte-Marie.

La commission était composée de :

M. Benoît ROUVIERE, capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des Armées-marine	Président
M. Olivier PARVILLERS, ingénieur en chef de 1 ^{ère} classe des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
M. Nicolas MARIEL, administrateur en chef de 2 ^{ème} classe des affaires maritimes, directeur adjoint de la direction de la mer Sud-Océan Indien (DM SOI)	Membre de droit

Membres temporaires titulaires :

M. Denis BEGUE	Service de sécurité de l'aéroport (SNIA)
M. Pierre ULRICH	Pêcheur professionnel
M. Vivian MAILLY	SNSM
M. Georges GAVRANA	Plaisancier

Membre temporaire suppléant :

M. Patrick BEAUSSAULT	SNSM
-----------------------	------

Assistaient également à la réunion :

M. Yves FERRIERES	Adjoint au maire de Sainte-Marie et président du conseil portuaire, vice-président délégué de la CINOR
M. Hajiz ALY M. Jean-Luc ANNONY	Plaisanciers
M. Camille RAMAYE M. Daniel LACAS M. Jean-Alix COINDEVEL	CINOR
M. Sébastien TARQUIS	Chef du bureau AEM de la préfecture de La Réunion

M. Pierre TIBERGHIEU	DEAL Réunion, service eau et biodiversité
Mme Marion BOUCAULT	EGIS
Mme Anne-Laure CARDOT Mme Camille KERLEGUER	ACOA Conseil
Mme Florine PLASSIER M. Matthieu PODLUNSEK	GTOI
Mme Bernadette JOBBE-DUVAL M. Emmanuel EBY M. Johan HOARAU	SEANERGY
M. Richard MANIER	QUADRA ARCHITECTURES

Le président remercie M. Ferrière pour l'accueil de la grande commission nautique dans les locaux de la CINOR, M. Mariel de la DM SOI et M. Ramaye de la CINOR pour la préparation de cette réunion, et l'ensemble des participants pour leur présence.

Le président rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer que la GCN n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet (en particulier les aspects liés à la sécurité nautique), à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, écologiques ou patrimoniaux. Au cours de cette grande commission nautique, ce sont les marins pratiques représentatifs des usagers de la mer qui, après en avoir débattu ensemble et avec les membres permanents et de droit, proposent des recommandations.

Enfin, il souligne l'importance de la visite sur site effectuée le matin, permettant de bien apprécier l'environnement du projet.

SYNTHESE DU DOSSIER

1. INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le projet a pour objectif d'améliorer les accès au port en prolongeant la digue de protection du chenal et d'en accroître la capacité en procédant au réaménagement du bassin actuel et en creusant un nouveau bassin. La proximité immédiate de l'aéroport Roland Garros impose des contraintes de tirant d'air. Le projet est porté par la communauté intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR).

2. PRESENTATION DU PROJET

M. Ramaye présente le projet. Celui-ci comprend du point de vue maritime une tranche ferme prévoyant le réaménagement des pontons de l'actuel bassin, le dragage du port, et une tranche optionnelle incluant l'allongement de 30 mètres de la digue et la construction d'un second bassin avec un talus d'amortissement positionné face à la passe d'entrée. La tranche conditionnelle requiert l'autorisation environnementale délivrée par le Préfet. Le développement du port permettra de porter sa capacité à 330 anneaux au lieu de 180 actuellement. Cela renforcera l'attrait du port et constituera un facteur de développement de l'économie local. Les outils au profit des pêcheurs professionnels, une vingtaine sur le port, seront améliorés et les conditions d'accès et de circulation dans le port seront revues. De nouveaux bâtiments seront construits sur le site du port. La société GTOI sera globalement en charge des travaux d'infrastructure portuaire, du dragage et de la construction des bâtiments.

Mme Cardot expose le contexte administratif du projet avec la prise en charge de la concession du port à partir de mars 2019 par la CINOR à la suite de la Chambre de commerce et de l'industrie de La Réunion. Elle rappelle les attendus de celui-ci :

- rétablissement du gabarit du chenal d'entrée du port par repositionnement des blocs constituant l'actuelle digue;
- diminution de l'agitation dans le chenal d'entrée et dans l'avant-port avec l'allongement de la digue et la présence d'un talus d'amortissement ;
- la réduction du phénomène d'ensablement grâce au prolongement de la digue ;
- aucun impact sur la navigation au voisinage du port.

Les précisions suivantes sont apportées au cours des échanges :

- la modélisation de l'agitation dans le port a pris en compte les conditions de houle au large ;
- le réaménagement du bassin actuel permettra de gagner 24 places et des zones techniques ;
- le maintien de la circulation des vedettes SNSM et SNIA (aéroport), des navires de pêche professionnels ainsi que le respect des servitudes aériennes pendant la phase de travaux ;
- la volonté de minimiser la durée des travaux avec comme jalons principaux : l'attribution du marché fin 2018, la conduite de l'enquête publique à partir de mars 2019, et le début des travaux de réaménagement du bassin à partir de mai 2019 ;
- l'information régulière des usagers du port pendant les travaux ;
- une possibilité d'évolution, à la marge, du projet selon les résultats de l'enquête publique.

Il apparaît nécessaire de préciser les conditions de contrôle du trafic portuaire qui sera autorisé pendant les travaux, en liaison avec les différents organismes institutionnels (CROSS, SNSM, aéroport) et les entreprises intervenant.

Le balisage évoluera comme suit :

- pendant la phase travaux, l'extrémité en chantier de la digue sera marquée par 3 balises et le feu d'extrémité de la digue sera déplacé au fur-et-à-mesure de l'avancement du chantier ;
- en phase d'exploitation, l'alignement d'entrée sera repris et les feux antérieur et postérieur seront éloignés de 25 mètres afin d'améliorer la précision de l'alignement.

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS

Suite à la présentation du projet, les précisions suivantes sont apportées au cours des échanges :

- la modélisation de l'agitation dans le port a pris en compte les conditions de houle au large ;
- le réaménagement du bassin actuel permettra de gagner 24 places et des zones techniques ;
- le maintien de la circulation des vedettes SNSM et de l'aéroport, des navires de pêche professionnels ainsi que le respect des servitudes aériennes pendant la phase de travaux ;
- la volonté de minimiser la durée des travaux avec comme jalons principaux : l'attribution du marché fin 2018, la conduite de l'enquête publique à partir de mars 2019, et le début des travaux de réaménagement du bassin à partir de mai 2019 ;
- l'information régulière des usagers du port pendant les travaux ;
- une possibilité d'évolution, à la marge, du projet selon les résultats de l'enquête publique.

La SNSM souligne que la position de la balise provisoire la plus à l'ouest apparaît trop proche du chenal et qu'il est nécessaire de la repositionner un peu plus à l'Est. Elle précise par ailleurs que le débarquement d'un blessé sur un ponton ou à proximité de la station d'avitaillement tel que proposé n'est pas souhaitable.

Le SNIA rappelle que le port a été créé pour pouvoir intervenir en cas de crash d'un avion en mer. Cette fonction est à garder en tête pour l'aménagement des accès au port qui doivent permettre l'intervention d'un grand nombre de véhicules de secours. Le fait d'envisager pendant les travaux le positionnement des navires à sec sur le parking ne va pas dans ce sens. Une autre solution doit être trouvée.

4. TOUR DE TABLE

Lors du tour de table, les Phares et Balises précise que l'alignement d'entrée sera revu à la fin des travaux pour bien prendre en compte la configuration finale du port. Il sera nécessaire de prévoir un balisage à l'intérieur du chenal pendant la phase des travaux. Le balisage à adopter doit être compatible avec l'activité aérienne du site.

Le SNIA insiste d'une part sur la nécessité de pouvoir réaliser une intervention à grande échelle à terre comme en mer à partir du port et d'autre part sur le besoin d'une profondeur suffisante dans le port pour la vedette du SNIA. Il exprime également le souhait de disposer d'une ligne téléphonique avec le chef de chantier pendant la phase travaux.

Le représentant des plaisanciers sollicite une communication régulière pendant les travaux, par affichage et par internet par exemple, et s'interroge sur la gestion des navires positionnés à terre.

M. Ferrières rappelle que le début des travaux et la fin de la gestion du port par la CCIR sont fixés au 31 mars.

M. Ramaye note la nécessité de poursuivre la concertation pour répondre aux demandes des différents usagers.

M. Tarquis précise que le domaine portuaire est hors du champ de responsabilité de l'Etat mais que l'organisation des secours devra se faire dans le cadre d'un arrêté préfectoral.

Les représentants des entreprises sont à l'écoute pour la prise en compte d'éventuelles évolutions du projet.

La SNSM pose une dernière question à propos d'un éventuel changement de position du portique limitant le tirant d'air des navires, pour laquelle la réponse est négative.

M. Parvillers rappelle l'obligation de transmettre les résultats des mesures réalisées (bathymétrie, topographie, mesures géophysiques et géologiques...) vers le Shom pour la sécurité des navigateurs et valoriser au mieux les données acquises à travers les publications nautiques, en application des codes minier, de la recherche et de la défense. Il souligne l'importance de la mise à jour des instructions nautiques des conditions réellement rencontrées.

Le président remercie l'ensemble de l'auditoire pour sa participation active et invite les membres de la commission à se réunir pour la rédaction de la conclusion de ce procès-verbal.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le mercredi 6 février 2019 pour émettre un avis sur le volet sécurité de la navigation du projet de réaménagement et d'extension du port de Sainte-Marie (La Réunion), tel que décrit dans le procès-verbal ci-joint.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité avec les recommandations suivantes :

- **En phase de travaux :**

- Formaliser la procédure d'intervention en cas d'urgence pour la SNSM et le SSLIA, en liaison avec le maître d'œuvre, le CROSS et le bureau AEM de la préfecture ;
- Formaliser la procédure d'accès et de sortie des usagers professionnels autorisés, en liaison avec le maître d'œuvre, les entreprises intervenant et le bureau AEM de la préfecture ;
- Déterminer le positionnement du balisage provisoire à l'entrée du chenal et matérialiser l'intégralité du chenal en cohérence avec l'avancement des travaux ;
- Informer systématiquement l'ensemble des usagers du port de l'avancée des travaux et des mesures de coordination particulières à mettre en place.

- **En phase d'exploitation :**

- Revoir le positionnement des marques antérieure et postérieure de l'alignement après travaux pour matérialiser précisément l'axe du chenal, en veillant à éviter toute pollution lumineuse.

- **Recommandation spécifique :**

- Prévoir une zone facilitant le débarquement des blessés et du matériel de secours pour la SNSM et le SSLIA, en phases travaux et d'exploitation, avec un accès aisé des véhicules de secours.

- **Mesures géophysiques :** en application de l'article L413-1 du code minier nouveau, transmettre au Shom les résultats des mesures hydrographiques et géophysiques (bathymétrie, courant, sédimentologie) réalisées dans le cadre de ce projet ;

- **Information nautique :** pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des bassins portuaires, caractéristiques du balisage, caractéristiques du port, réglementation ...) seront transmises au Shom pour la mise à jour de la documentation nautique (carte marine, instructions nautiques...).

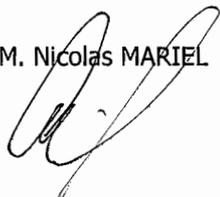
Signature des membres

Le président

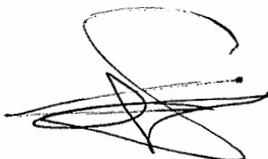
M. Benoît ROUVIÈRE



M. Nicolas MARIEL

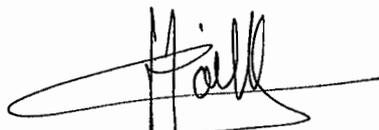


M. Pierre ULRICH



Les membres

M. Vivian MAILLY



M. Julien ROBERT

Absent

Le secrétaire

M. Olivier PARVILLERS



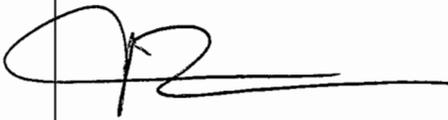
M. Denis BEGUE,



M. Georges GAVRAMA

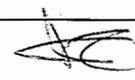
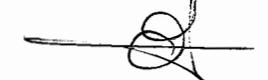
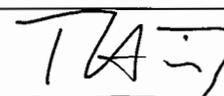


Feuille de présence de la Grande commission nautique du mercredi 6 février 2019
concernant le projet de réaménagement et d'extension du port de Sainte-Marie (La Réunion).

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Inspection générale des Armées-Marine	M. le capitaine de vaisseau Benoît ROUVIERE, président de la GCN	benoit.rouviere@intradef.gouv.fr	
Shom	M. l'ICETA Olivier PARVILLERS, secrétaire de la GCN	olivier.parvillers@shom.fr	
DM SOI	M. l'AC2AM Nicolas MARIEL, directeur adjoint DM SOI M. Laurent DAMARIN, chef du service des activités maritimes et des gens de mer de la DM SOI M. Dominique PERSON, directeur du CROSS REUNION M. Régis BROUCKE, chef du service Phares et Balises DM SOI	nicolas.mariel@developpement-durable.gouv.fr laurent.damarin@developpement-durable.gouv.fr dominique.person@developpement-durable.gouv.fr Regis.Broucke@developpement-durable.gouv.fr	  

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentants les services de sécurité de l'aéroport	M. Denis BEGUE M. Gérald PICOT M. Cédric MAYER	dobegue@orange.fr	
Représentants les pêcheurs professionnels	M. Didier DELOUTEAU Gilbert DESJUVANCOURT M. Julien ROBERT M. Jean-Marc HOARAU M. Pierre ULRICH M. John HANG SI-LAN M. Charles DELMAS		
Représentants la SNSM	M. Vivian MAILLY M. François BACQUE M. Patrick BEAUSSAULT	president@sainte-marie-la-reunion@snsm.org sea.sfy@zeop.re	 

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentants les plaisanciers	M. Georges GAVRAMA M. ADONNY Jean Luc M. Willy CLAIN Aly HAJIZ. M. Gaston FONTAINE	@692712960 hajiz.aly@me.com	
Commune de Sainte-Marie	M. Richard NIRLO, maire Yves Fournier, AS neipont au Maire	Absent	
CINOR	M. Camille RAMAYE, chef de projet Yves Fournier Président du conseil portuaire Vice président de l'épave au la CINOR - Alex COINARD, chef comm / médias / relations publiques	Port de Sainte Marie yfournier@cinor.org alex.coinard@cinor.org	
Préfecture de la Réunion	M. le CRC2 Sébastien TARQUIS, chef du bureau AEM	sebastien.tarquis@intradef.gouv.fr	
DEAL Réunion	M. Nicolas ROUYER, chef du service PIERRE TIBERCINIEN eau et biodiversité / UPEI	pierre.tibercini@developpement-durable.gouv.fr	
Pilotage de La Réunion	M. Eric KERVERDO, président	president@sppmr.re	

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
ACOA Conseil SEANERGY	Camille KERLEGUER Chargé d'études Johan HOAREAU Conducteur de travaux	Camille.kerleguer@acoa-conseil.net j.hoareau@seanergy-oi.com	 SM
SEANERGY	Jobbe duval Bernadette Ingénieur étude & travaux	b.jobbeduval@seanergy-oi.com	
SEANERGY	EBY EMMANUEL Dirigeant	e.eby@seanergy-oi.com	
ALOT Conseil - ANO	CARBOT Anne-Lise ANO - ALOT Conseil	al@acoa-conseil.net	
CINOR	PANAYE Camille	Camille.Panaye@cinor.org	
EGIS	BOUCAULT MARION	marion.boucault@egis.fr	
GTOI	PODLUSSEK Mathieu Directeur de projet	podlussek@gtai.fr	
GTOI	PLASSIER Floirne CET	floirne.plassier@gtai.fr	
QUADRA ARCHITECTURES	MANIER Richard Architecte	r.manier@quadra.re	
EINR.	LACAS Daniel DGS	direction.generale@ cinor.org	